

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS du 7 décembre 2021

Sous la présidence de M. William PICARD, maire.

Conseillers présents : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, Mme Aurélie MENG, Mme Déborah FEGER, et M. Jean-Loïc GUILLAUME.

Conseillers enfants présents : EL BOUNTI Kelya, LORAZO Léonie, BAMBERGER Zoé, MENDOZA Jules, FARGEREL Lillirose, RICHERT Lilou, HEITZ Mathis, DURRENBACH Xavier, ARZIMAN Osman.

Conseillers enfants excusés : WEIL Ryan, KOSAL Beytullah-Kayra.

ORDRE DU JOUR

- I. Mot d'accueil.
- II. Désignation d'un secrétaire de séance.
- III. Présentation du fonctionnement d'une commune.
- IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un adjoint au maire.
- V. Annonce des événements de l'année 2021/2022.
- VI. Définition des thèmes de l'année 2021/2022.
- VII. Echanges
- VIII. Divers.

Le maire M. William PICARD ouvre la séance à 16h35.

I. Mot d'accueil.

Monsieur le Maire accueille tous les participants en leur souhaitant la bienvenue. Il se présente aux conseillers enfants ainsi que les conseillers municipaux qui l'accompagnent dans son mandat.

Il présente la Mairie, la salle du conseil municipal et son bureau.

II. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur GUILLAUME Jean-Loïc est désigné secrétaire de séance.

III. Présentation du fonctionnement d'une commune.

Une commune fonctionne grâce à des employés et des élus. Les élus définissent une politique, les employés mettent en œuvre la politique décidée.

Le conseil municipal, composé de 19 membres pour la commune de Monswiller, charge le maire de préparer et d'exécuter le budget et les délibérations du conseil municipal. Un conseil municipal doit respecter la parité hommes-femmes.

Le maire exerce ses attributions sous le contrôle du conseil municipal de Monswiller, dans le cadre des délégations qui peuvent lui être accordées par ce dernier.

Dans le cadre de ses fonctions, le maire agit également en tant qu'agent de l'Etat. A ce titre il est notamment chargé de l'état civil, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement citoyen. En tant qu'officier d'Etat civil, il célèbre les mariages et officialise les unions. Les adjoints au Maire sont également officiers d'Etat civil. De plus, le maire dispose d'attributions spécifiques en matière de police et de sécurité civile. Il est officier de police judiciaire.

IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un(e) adjoint(e) au maire.

Le maire doit porter l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de ses fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif (mariages, commémorations...).

L'écharpe tricolore " peut se porter soit en ceinture soit de l'épaule droite au côté gauche. Lorsqu'elle est portée en ceinture, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut. Lorsqu'elle est portée en écharpe, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu près du col, par différenciation avec les parlementaires.



Port en ceinture
Bleu vers le haut



Port en écharpe
Bleu vers col



Il convient de distinguer Monsieur le Maire des autres conseillers. Pour ce faire, il faut regarder les glands qui pendent de l'écharpe. S'ils ont des franges d'or, c'est le Maire. Si elles sont en argent, alors c'est un adjoint ou un conseiller municipal.

Le collier est un autre attribut du Maire ou des adjoints. Il est plus rarement porté et la différence entre maire et adjoint est la même (médaille couleur Or pour le Maire et Argent pour les adjoints).



V. Annonce des événements de l'année 2021/2022.

Les conseillers municipaux enfants seront conviés aux grands événements de la commune et pourront y participer avec l'accord de leurs parents.

Ils seront également conviés aux cérémonies commémoratives (8 mai, 14 juillet, 11 novembre et autres).

VI. Définition des thèmes de l'année 2021/2022.

Madame MENG, animatrice de cette séquence, a abordé avec les enfants les thèmes proposés pour cette année scolaire.

Le premier concerne le harcèlement sous toutes ses formes et sera développé lors du premier trimestre 2022. Mesdames GAEHLINGER et MENG prendront contact avec le directeur de l'école pour évoquer des éventuelles actions en parallèle. Le point d'orgue se déroulera en mars avec un conseil municipal des enfants en présence d'Elsa SCHALCK, sénatrice du Bas-Rhin et membre de la mission d'information du Sénat sur le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement.

Le second thème qui sera abordé est celui des secours à la personne. Il sera développé au cours du 3^e trimestre de l'année scolaire avec en point d'orgue, une journée de présentation des moyens de secours (sapeurs-pompiers, ambulance, ...) et une sensibilisation aux gestes de premiers secours.

VII. Echanges avec les conseillers enfants.

Les conseillers enfants ont évoqué les différents types de harcèlement (moral, cyberharcèlement, sexuel), leurs conséquences notamment les traumatismes et les attitudes à adopter à la connaissance d'un cas ou à la suite d'une confidence d'un(e) ami(e).

Concernant le thème des secours à la personne, M. GUILLAUME Jean-Loïc a présenté les différents numéros d'urgence (112 numéro européen, 15 SAMU, 17 police, 18 pompiers). Une approche des gestes de 1^{er} secours a été initiée. Les conseillers enfants semblent être sensible aux savoir-faire à acquérir face à un accident domestique.

Les conseillers enfants ont émis le souhait de la mise en place d'un potager au sein de l'école avec un objectif final qui reste à définir (vente des produits, atelier cuisine, ...). Un contact a été pris avec M REUTENAUER pour ce projet collaboratif et instructif.

VIII. Divers.

A l'issue de ces débats très intéressants et fructueux, dans le respect des règles sanitaires, le Maire a remercié les conseillers. Un diplôme a été remis à chaque nouveau jeune conseiller ainsi que des friandises bien méritées à tous.

M. le Maire lève la séance à 17H35.

